

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — DEMANDES DE DOCUMENTS

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SÉCURITÉ

M. David Kilgour (Edmonton—Sud—Est) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie des dossiers du gouvernement sur la nature des relations entre Herbert Norman et tout organisme de sécurité de l'État de l'Union soviétique ou de tout autre pays membre du Pacte de Varsovie.

—Monsieur le Président, ma motion porte sur certains documents concernant le regretté Herbert Norman. Cette motion devait être débattue au cours de la prochaine heure. Des discussions ont eu lieu, et les autres partis en ont été informés. Je me réjouis du fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ait désigné l'universitaire Payton Lyon, ancien diplomate, pour qu'il examine cette question et tente de dissiper tout doute qui pourrait subsister au sujet de M. Norman. Je souhaite ardemment qu'il y parviendra.

La seule chose qui me préoccupe, c'est que M. Lyon doit être autorisé à prendre connaissance des documents de la GRC, maintenant confiés au SCRS, pour effectuer son enquête, qui doit se terminer au plus tard le 15 mars. J'espère que le secrétaire parlementaire prendra la parole à ce sujet dans un instant et que, selon ce qu'il dira, les députés consentiront à l'unanimité à ce qu'on retire la motion.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à propos de la proposition du député d'Edmonton—Sud—Est concernant le retrait de la motion dont la Chambre vient d'être saisie, je voudrais simplement donner aux députés des informations confirmant les déclarations du député. Ces renseignements portent sur les mesures prises par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en réponse aux questions qu'a posées à la Chambre le député sur le problème, jamais réglé semble-t-il, de Herbert Norman, cet ancien agent du service extérieur canadien.

Je confirme à la Chambre et au député d'Edmonton—Sud—Est en particulier que le ministère, dirigé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a retenu les services de M. Peyton Lyon pour une durée de trois mois afin d'examiner tous les dossiers du gouvernement en cette matière et de faire la lumière sur cette affaire.

Le mandat de M. Lyon permettra d'aborder les questions posées le 5 mai dernier par le député. M. Lyon est chargé d'examiner la nature des relations de M. Norman avec les espions, l'importance du témoignage de E. Bentley et la nature des liens de M. Norman avec les organismes de sécurité de l'Union soviétique et d'autres États.

M. Lyon a trois mois pour faire ses recherches. Au cours du premier mois, il a consulté les dossiers des Affaires extérieures et des Archives nationales; il consacra les deux mois qui restent à l'étude de tous les autres dossiers que le gouvernement pourrait avoir à ce sujet, dont ceux du SCRS. Il sera donc en mesure de rédiger son rapport d'ici le 15 mars, rapport qui sera déposé ensuite à la Chambre avant la fin de mars.

C'est pourquoi, comme l'a proposé le député, il convient de ne plus parler de cette question pour l'instant et d'appuyer le retrait de la motion. À la fin de mars, nous pourrions prendre connaissance des résultats de l'enquête méthodique de M. Lyon, qui, soit en dit en passant, a déjà été un de mes professeurs à l'Université Carleton. J'en garde un excellent souvenir.

De ce côté-ci de la Chambre, tous sont en faveur de la proposition du député.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le député d'Edmonton—Sud—Est a communiqué avec nous au sujet du retrait de sa motion P-8 portant production de documents.

Puisque le gouvernement a confié à M. Peyton Lyon la tâche d'examiner cette question, nous nous accordons à dire qu'il serait peut-être superflu de notre part d'en discuter maintenant. Nous sommes unanimement d'accord pour qu'on retire la motion du *Feuilleton*.